

COMMUNE D'ARMOY

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2019

Etaient présents : M. CHAUSSEE Daniel, Mme CLOUYE Caroline, M. CEZARD Jean-Pascal, Mme HUBERT Agnès, M. VOLLMER Patrick, M. BERNARD Patrick, Mme COCHARD Thérèse, M. GRAND Gilbert, Mme SIEGER Martine, M. TONNELIER Yves, M. SALMERON Yvan,

Etaient absents : Mme BELLOSSAT Catherine, M. GARIN-NONON Thierry, M. Yvon ROUCHER

Procurations : M. Yvon ROUCHER a donné procuration à M. Patrick BERNARD

BUDGET PRINCIPA – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité, moins un vote contre et deux abstentions,

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par Madame la Trésorière Principale de Thonon-les-Bains, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

Section de fonctionnement :

- Dépenses655 059.63 €
- Recettes874 161.92 €
- Résultat de l'exercice (excédent)219 102.29 €
- Résultat d'exécution N-1 (excédent).....435 049.86 €
- Résultat de clôture (excédent).....**654 152.15 €**

Section d'investissement :

- Dépenses440 107.41 €
- Recettes490 907.21 €
- Résultat de l'exercice (excédent)50 799.80 €
- Résultat d'exécution N-1 (excédent).....242 282.44 €
- Résultat de clôture (excédent).....293 082.24 €
- Solde des restes à réaliser (déficit)..... - 62 413.00 €
- Résultat cumulé (excédent).....**230 669.24 €**

BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et à leurs établissements publics et notamment les dispositions portant sur l'affectation et la reprise des résultats ;

VU le compte administratif du budget principal (comptabilité M14) de l'exercice 2018, voté ce jour et des résultats qui en découlent :

- excédent de fonctionnement.....**654 152.15 €**
- excédent d'investissement**293 082.24 €**

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement, de la façon suivante :

- Section de fonctionnement :**654 152.15 €**
- Section d'investissement : **0.00 €**

BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif pour l'exercice 2019 et appelant un à un les articles en recettes et en dépenses de chaque section, il invite les membres du conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
ADOpte dans son ensemble le budget primitif 2019 dont :

La section de fonctionnement présente :

- Un montant total de dépenses arrêté à 756 003,00 €
- Un montant total de recettes arrêté à 1 525 643,00 €

Soit un suréquilibre de 769 640,00 €.

La section d'investissement est équilibrée à 615 387,00 €.

BUDGET CAVEAUX – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par Madame la Trésorière Principale de Thonon-les-Bains, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

Section de fonctionnement :

- Résultat de clôture.....0,00 €

Section d'investissement :

- Dépenses0,00 €
- Recettes 2 395,64 €
- Résultat de l'exercice (excédent) 2 395,64 €
- Résultat d'exécution N-1 (déficit).....- 12 516,69 €
- Intégration de résultats par opérat d'ordre non bud..... 1,61 €
- Reste à réaliser0,00 €
- Résultat cumulé (déficit).....- 10 119,44 €

BUDGET CAVEAUX – BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de voter ainsi le budget en équilibre :

Section de fonctionnement :

- Dépenses 10 121,00 €
- Recettes..... 20 240,00 €

Section d'investissement :

- Dépenses 10 120,00 €
- Recettes..... 10 120,00 €

FINANCES LOCALES – TAXES LOCALES 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
FIXE les taux des taxes directes locales pour l'exercice 2019 de la façon suivante :

- Taxe d'Habitation 11,68 %
- Taxe Foncier Bâti..... 8,86 %
- Taxe Foncier Non Bâti..... 36,60 %

TRAVAUX DE RECTIFICATION DU VIRAGE DE PLANAISE – VENTE PARCELLE A 113 (pour partie)

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que la parcelle A 113 est un bien non délimité et que la Commune détient la propriété au prorata de la surface de son lot soit 160 M2 par rapport à la surface totale de 1240 M2 ;

CONSIDERANT le projet de sécurisation du virage de Planaise élaboré par le Conseil Départemental de Haute-Savoie qui a pour objectif d'améliorer la sécurité des usagers de la RD26 par l'élargissement de la chaussée et la rectification du tracé,

CONSIDERANT que la parcelle A 113 est impactée par le projet pour une emprise approximative de 765 M2 ;

CONSIDERANT que dans le cadre du projet de renouvellement et d'extension de la carrière du Lyaud, le contexte a évolué depuis la présentation du projet par le Département,

Après en avoir délibéré, avec 4 voix contre, 4 abstentions, 4 voix pour,

DECIDE de ne pas donner suite à la proposition de vente au Département de la surface de 160 M2 possédée par la commune d'Armoy dans la parcelle A 113.

QUESTIONS DIVERSES

La journée de **nettoyage de printemps** aura lieu le dimanche 7 avril. Rendez-vous à 8H00 devant la mairie.

Révision du **SCOT du Chablais** : Dans le cadre de la procédure de révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Chablais, à la suite du vote du Comité Syndical du SIAC en date du 14 février 2019, le dossier soumis à la consultation est en ligne sur www.siac-chablais.fr.